



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°09/2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION DE DESIMPERMEABILISATION DU PARKING RUE VICTOR HUGO

Le Maire d'Étréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de désimperméabilisation du parking rue Victor Hugo d'un montant prévisionnel de 134 365,25 €;

Considérant que ce projet est éligible aux dispositifs d'aides financières auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DEPENSES EN INVESTISSEMENT (€)		RECETTES (€)			
Type de dépenses	Montant HT	Organismes	Type de recettes	Montant HT	%
Désimperméabilisation du parking Rue V. Hugo	134 365,25 €	Fonds propres		26 873,05 €	20%
		Région Île-de-France	100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens	26 873,05 €	20%
		AESN	Gestion des eaux pluviales en zone urbaine	62 619,15 €	46,60%
		Département Essonne	Répartition du produit des amendes de police	18 000,00 €	13,40%
Total	134 365,25 €	Total		134 365,25 €	100%



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECIDE

Article 1 : De solliciter une demande de subvention au titre du projet de désimperméabilisation du parking rue Victor Hugo auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Article 2 : La dépense est inscrite au budget primitif 2023 en section investissement.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA
Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 19 mai 2023.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.